

LE TRAIT D'UNION

Spécial fêtes

des mères

volume 47 numéro 05; Mai 2022



Alimentation Gabriel Landry inc.
501, avenue Patry, Saint-Pascal
418 492-1034



Club des 50 ans et plus

321, rue de l'église, Bureau 3
Saint-Bruno (Québec) G0L 2M0

Myrtha St-Pierre, *présidente*
Téléphone : 418 492-5926

Activités et loisirs pour tous

Ce journal communautaire est publié par :
Le Trait d'Union de Saint-Bruno inc.
4, du Couvent
Saint-Bruno-de-Kamouraska (Québec) G0L 2M0

Téléphone : (418) 492-5178

Courriel: trdunion@globetrotter.net

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1197-4087

Politique du journal

Tout article pouvant porter atteinte personnelle ne sera pas publié.

Le journal se réserve le droit de modifier, en tout ou en partie, les articles, et ce, tout en y respectant la teneur et le sens.

Distribution du journal

La distribution du journal s'effectue gratuitement par la poste dans tous les foyers de Saint-Bruno.

Abonnement

Le coût de l'abonnement est de 25 \$ par année pour les abonnés à l'extérieur de la municipalité ou pour toute autre personne ou organisme désirant s'abonner. L'abonnement se termine le 31 décembre de chaque année.

Tirage

Le Trait d'Union a un tirage de 290 exemplaires, certifié par l'Association des médias écrits communautaires du Québec.

Tombée: 20 mai 2022



Conseil d'administration

Présidente :	Constance Gagné, 492-5178
Vice-présidente :	Angèle Dionne 492-9690
Trésorière :	Sonia Gagné, 492-3779
Secrétaire :	Claudette Rivard 492-1612
Directrice :	Micheline Dionne, 492-5281

L'Équipe du journal

Rédacteur en chef Équipe du journal

Traitement de texte et montage

Sonia Gagné

Collaboration

Municipalité Saint-Bruno	Myrtha St-Pierre
Comité embellissement	Angèle Dionne
Simon Lebrun	MRC Kamouraska
Diane Cardin	Claudette Rivard
Sylvie Dionne	Christian Madore
Constance Gagné	

Sommaire :

Page 3 : Les bienfaits des jeux vidéo
Page 4-9 : Chronique municipale
Page 9 : Biblio - Rencontre citoyenne
Page 10-11 : Spécial fêtes des mères
Page 12 : Avis de convocation - Place de l'église
Page 13 : Marché aux puces - Comité embellissement
Souper B.B.Q.
Page 14 : Chronique culinaire
Page 15 : 50 ans et plus - Soins palliatifs
Page 16 : Service incendie
Page 17 : MRC du Kamouraska
Page 18 : Horaire d'ouverture
Page 19-20 : Commanditaires



Les bienfaits des jeux vidéo

Il n'est pas rare de parler des dangers des jeux vidéo. Je me rappelle même qu'au secondaire mon groupe a reçu une formation sur les enjeux négatifs de ce sport électronique, mais qu'en est-il de ces bienfaits? La question se pose ! Vos enfants, vos adolescents et même vos petits enfants tirent des avantages à pratiquer ce loisir, en voici quelques-uns.



Pour commencer, il faut comprendre qu'il y a des effets négatifs d'une consommation accrue des jeux vidéo, que ce soit les sauts d'humeurs, la désensibilisation à la violence, la dépendance... Mais il ne faut pas nier non plus se boucher les oreilles et octroyer les bons côtés à pratiquer ce loisir. En effet, il a une tendance à condamner, c'est-à-dire qu'à voir uniquement du négatif sur ce sport virtuel. Il vous suffit de faire une recherche et comparer les résultats d'articles portant sur « les dangers des jeux vidéo » et ceux sur « les bienfaits des jeux vidéo ». Il est possible de conclure que les presses au Québec et même celles d'outre-mer ne s'intéressent qu'aux dangers en oubliant d'énoncer ses bons côtés.

Les jeux vidéo peuvent avoir un impact éducatif sur votre enfant. En effet, de nombreux jeux sont développés en anglais. Ainsi la langue principale du jeu est l'anglais, une traduction française n'est pas toujours offerte au joueur. Ainsi, il doit se débrouiller pour comprendre les rudiments du jeu, les actions qu'il doit prendre et le contexte de celui-ci. Il n'est pas rare d'entendre que les joueurs de jeux-vidéo ont une plus grande connaissance de l'anglais. De mon côté, j'ai volontairement mis un de mes jeux en espagnol pour développer et accroître mon vocabulaire pour mon cours d'espagnol au cégep. Le pire de tout ça, c'est que sans m'en rendre compte, j'ai appris quelques mots.

Il faut également savoir que plusieurs jeux virtuels proposent une reconstitution historique. Alors, le joueur voit d'un autre angle un fait historique qui lui est enseigné à l'école. Il suffit de penser à la série de jeux Assassin's Creed.

Les jeux vidéo offrent l'opportunité à tous de commencer au niveau 1. Ce n'est pas une chance que tous les jeunes ont dans le monde réel. Dans ces univers virtuels, il n'y a pas de classes sociales, autant dire qu'il n'y a pas de différence entre les plus riches et les plus démunies, tous sont égaux. Aux yeux des autres personnes partageant le même univers, ils sont simplement d'autres joueurs, des adversaires ou des alliés, rien de plus, rien de moins.

Il est important de savoir que certains jeux vidéo offrent une ouverture sur le monde. Je crois personnellement que c'est l'aspect positif que je trouve le plus important et conséquent auprès des joueurs. Plusieurs jeux offrent un service en ligne, c'est-à-dire qu'il permet à des joueurs de jouer contre ou avec d'autres joueurs. Ainsi, le consommateur a l'opportunité d'échanger, que ce soit verbalement ou à l'écrit, avec leur adversaire et leur coéquipier. Il m'est même déjà arrivé d'être dans la même équipe qu'un joueur venant du Maroc, un venant de France et l'autre venant de Montréal. Cet échange culturel était tellement intéressant. Je me rappelle d'avoir posé une question au joueur français lui demandant quel était le bruit en arrière plan que j'entendais dans son micro. Il m'a répondu tout bonnement que c'était les gilets jaunes qui manifestaient dans sa rue. Ce gars-là vivait en direct ce que je voyais aux nouvelles. C'est fou pareil!

Bien évidemment, je n'ai fait qu'un survol de tous les impacts positifs que les jeux vidéo peuvent avoir sur les jeunes autant que sur les plus vieux. J'ai la firme impression que les adultes ne s'intéressent pas assez à cet univers en constante évolution. Je crois que si on lui accorde plus d'attention, plus notre vision des jeux vidéo risque de changer.

Simon Lebrun



Chronique municipale

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le lundi 4 avril à 18 h 45.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2022-04-077 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-04-078 AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 250-2022 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET SOUTIEN

Avis de motion est donné par Monsieur Matthieu Gagné, conseiller que le règlement numéro 250-2022 décrétant un emprunt afin de financer la subvention du Ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - Volet soutien.

2022-04-079 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET SOUTIEN

Le conseiller Matthieu Gagné de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska déclare que le projet de règlement numéro 250-2022 a pour objectif de procéder à un emprunt afin de financer la subvention

du Ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet soutien au montant de 1 174 610. \$ relatif à des travaux de pavage d'une section du Rang Ste-Barbe.

2022-04-081 FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 18 h 55.

Richard Caron, maire

Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

- À noter que le contenu intégral du procès-verbal est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le lundi 11 avril à 20 h 00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2022-04-082 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-04-083 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

2022-04-084 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 26 JANVIER 2022

2022-04-085 ADOPTION DES COMPTES RENDUS DU 5 AOÛT, 23 AOÛT, 2 SEPTEMBRE 2021 ET LE 7 MARS 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi du Code municipal, reçu copies des comptes rendus du 5 août, 23 août, 2 septembre 2021 et le 7 mars 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres présents de les adopter tels que rédigés.

2022-04-086 RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ CONCERNANT LA TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS PAR LA COMMISSION MUNICIPALE

2022-04-087 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 56 859,93 \$.

2022-04-088 AUGMENTATION DU COÛT DE LOYER POUR LE BUREAU MUNICIPAL AU 1^{ER} JUILLET 2022

ATTENDU QUE le coût de la location mensuelle passera de 1 095 \$ à 1 120 \$ par mois (chauffé et éclairé);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Fortin
Et résolu unanimement que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte l'augmentation du loyer et autorise M^{me} Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents relatifs audit dossier.

2022-04-089 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 249-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 68 AFIN D'ENCADRER LA PRODUCTION DE CANNABIS SUR LE TERRITOIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron
Et résolu unanimement que le conseil municipal adopte, ordonne et statue par le règlement 249-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 68 afin d'encadrer la production de cannabis sur le territoire ainsi qu'il suit, à savoir : **(voir au livre des règlements)**.

2022-04-090 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 250-2022 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 174 610. \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE -VOLET SOUTIEN

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Fortin
Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2

Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet soutien, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 1 174 610 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 10 ans (terme correspondant à celui du versement de la subvention).

ARTICLE 3

La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Transports, conformément à la convention intervenue entre le ministre des Transports et la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, le 13^e jour de décembre 2021, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4

Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2022-04-091 DOSSIER – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Demande de dérogation mineure de Succession Claude Rhéaume, 410, rang de la Croix, Saint-Bruno-de-Kamouraska.

La demande vise à régulariser la présence d'un garage de 46,50 mètres carrés construit à une distance de la marge latérale Nord de 3,94 mètres et de la marge latérale Sud de 3,96 mètres ainsi qu'une remise de 19,48 mètres carrés construite à une distance de la marge latérale Nord de 3,93 mètres et de la marge latérale Sud de 3,92 mètres alors que l'article 5.3.2.2 du règlement de zonage #68-90 de Saint-Bruno-de-Kamouraska exige une marge de recul latérale de 4 mètres pour tout bâtiment.

Après délibération et :

Le Comité consultatif en urbanisme recommande à l'unanimité, au Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska d'accepter la dérogation mineure visant à régulariser la présence d'un garage construit à une distance de 3,94 mètres de la marge latérale Nord et de la marge latérale Sud de 3,96 mètres et la présence d'une remise construite à une distance de 3,93 mètres de la marge latérale Nord et à 3,92 mètres de la marge latérale Sud de la propriété au 410, rang de la Croix, Saint-Bruno-de-Kamouraska.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu
Et résolu unanimement que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte la demande de dérogation mineure pour le 410, rang de la Croix à Saint-Bruno-de-Kamouraska.

2022-04-092 RÉOLUTION POUR CONFIRMER L'ACCORD À LA VILLE DE SAINT-PASCAL À L'ÉGARD DE LA MODIFICATION DU CONTRAT DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES DÉCHETS, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATIÈRES ORGANIQUES

CONSIDÉRANT l'entente intervenue en 2021 entre la Ville de Saint-Pascal et les municipalités de Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Germain, Saint-Philippe-de-Néri et Mont-Carmel relativement au lancement d'un appel d'offres commun pour l'octroi d'un contrat d'une durée de trois ans pour la collecte et le transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques;

CONSIDÉRANT le contrat octroyé par la Ville de Saint-Pascal à Services Sanitaires A. Deschênes Inc. pour la collecte et le transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques sur le territoire

des sept municipalités parties à l'entente pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les sept municipalités parties à l'entente afin de changer la fréquence de collecte des encombrants de biannuelle à annuelle;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le contrat de collecte et de transport des matières résiduelles existant entre la Ville et Services Sanitaires A. Deschênes Inc. pour ce faire;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une modification accessoire au contrat qui n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT que la diminution du nombre de collectes des encombrants aura une incidence sur le coût annuel du contrat;

CONSIDÉRANT que la modification du nombre de collectes des encombrants représentera une diminution totale du coût du contrat de plus de 41 000 \$ avant taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné
Et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska confirme à la Ville de Saint-Pascal son accord à l'égard de la modification du contrat de collecte et de transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques à intervenir entre la Ville de Saint-Pascal et Services Sanitaires A. Deschênes Inc. relativement à la diminution du nombre de collectes des encombrants pour chacune des années du contrat.

2022-04-093 ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Fortin
Et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska :

- adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1^{er} juin 2022;
- paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

- respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;
- maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;
- maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;
- donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;
- autorise FQM Assurances inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective au près de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;
- accorde à FQM Assurances inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

2022-04-094 AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE SIGNER UNE ENTENTE AVEC BELL SERVICE 911 POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE PROCHAINE GÉNÉRATION

CONSIDÉRANT QUE Bell a été mandaté par le CRTC afin de planifier la mise en œuvre des services de Prochaine Génération (9-1-1 PG selon la Décision

2017-182 en matière de politique de réglementation des communications);

CONSIDÉRANT QUE ce service permettra aux Canadiens d'avoir accès à de nouveaux services d'urgence améliorés et novateurs reposant sur le Protocole Internet (IP);

CONSIDÉRANT QUE la mise en service de la présente entente débutera à la date de la signature par l'autorité 9-1-1 et expirera ou prendra fin après dix (10) ans et sera automatiquement renouvelée à l'expiration de la mise en service initiale pour des périodes successives de cinq (5) ans;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron
Et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska approuve la signature de l'entente pour le nouveau service avec Bell, dans le cadre du mandat donné par le CRTC afin de planifier la mise en œuvre des services de Prochaine Génération (9-1-1 PG) selon la Décision 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

- autorise Madame Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

2022-04-095 RÉSOLUTION POUR LA ROUTE DU HAUT-PAYS DE KAMOURASKA, SÉLECTION DU PROJET D'ART PUBLIC DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu
Et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska :

- retienne le projet « Oh la vache de Pilar Macias » et autorise la directrice générale à donner suite de la décision au Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska;
- explorera la possibilité de réaliser l'œuvre proposée par Monique Lagacé « Viens faire un souhait dans le Haut-Pays » dans le cadre du développement du Mycotourisme dans le Haut-Pays et contactera Mme Pascale Malenfant à cet effet.

2022-04-096 PROCLAMATION MUNICIPALE DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE DU 2 AU 8 MAI 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné
Et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

2022-04-097 ACCEPTATION DU RENOUELEMENT DU FORFAIT ENTOURAGE DE LA COMPAGNIE NUMÉRIQUE.CA POUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Fortin
Et résolu unanimement que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte le renouvellement du forfait Entourage de la compagnie Numérique.ca au coût de 1 724,63 \$ incluant les taxes qui comprend la période du 1^{er} avril 2022 au 1^{er} avril 2023.

2022-04-098 ADHÉSION À LA TABLE DE CONCERTATION BIOALIMENTAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT POUR L'ANNÉE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte de verser un montant de 100 \$ pour l'adhésion annuelle à la Table de concertation bioalimentaire du Bas-St-Laurent pour l'année 2022.

2022-04-099 RENOUELEMENT D'ADHÉSION À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT (URLS) POUR L'ANNÉE 2022-2023

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné
Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska renouvelle son adhésion à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2022-2023 au montant de 100,00 \$.

2022-04-100 ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET – DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE GALA DES MÉRITES 2021-2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accorde un montant de 50,00 \$ pour le Gala des mérites pour l'année scolaire 2021-2022.

2022-04-101 DEMANDE DE COMMANDITE – BASE-BALL MINEUR DE SAINT-PASCAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Fortin
Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue au baseball mineur de Saint-Pascal en octroyant un montant de 50,00 \$.

VARIA

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Bernard Fortin mentionne qu'il y aura une collecte de canettes le 23 avril prochain, les citoyens peuvent mettre le ou les sacs sur la galerie ou devant la résidence. Les fonds seront versés pour l'Ukraine.

De plus, il y aura un nettoyage des fossés le 14 mai prochain. Le Comité d'embellissement demande aux citoyens disponibles de faire part de leur intérêt à collaborer à cette activité.

2022-04-102 PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen a déposé une pétition concernant le droit de stationnement pour les propriétaires de lots boisés et acéricoles et pour les visiteurs, ceux-ci demandent un droit de stationnement permanent en bordure du rang Ste-Barbe au coin de la route à Moreau. Ils demandent une solution à long terme pour avoir accès à l'année, même si en période hivernale, la route à Moreau qui se trouve au Sud du rang Ste-Barbe n'est pas déneigée. Monsieur le maire a répondu aux personnes présentes qu'une solution sera apportée avant la saison 2022-2023. Des discussions ont été faites avec la Sûreté du Québec, l'entrepreneur et un citoyen de ce secteur pour trouver un emplacement qui serait déneigé où les gens pourraient y laisser leurs véhicules. Un suivi sera fait aux personnes concernées quant à la solution apportée pour régulariser ladite problématique.

2022-04-103 FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu
Et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 55.

Richard Caron, maire
Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière

- À noter que le contenu intégral du procès-verbal est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska.

Thématique du bois

Votre bibliothèque municipale vous présente durant tout le mois de mai une exposition sur l'arbre et la forêt. Venez en solo, en famille ou avec des amis découvrir les applications surprenantes et insoupçonnées de cette ressource qui nous entoure. Vous réaliserez jusqu'à quel point le bois fait vraiment partie de votre quotidien: un peu, beaucoup, passionnément... plus que vous le croyiez!

Un coin de la bibliothèque sera aménagé avec des affiches explicatives et des objets du quotidien. On vous invitera à deviner parmi ceux-ci, lesquels contiennent des substances que l'on retrouve dans le bois (cellulose, hémicellulose, lignine, xylitol...) qui auront servi à leur fabrication. On vous résentera quelques spécimens de conifères, on vous mettra au défi de les distinguer. Un tirage de livres aura lieu en juin parmi ceux qui auront complété ce court questionnaire en lien avec l'exposition:

****Des questionnaires supplémentaires seront également disponibles à la bibliothèque. Vous trouverez également une très belle collection de livres traitant du sujet, en passant de la littérature jeunesse (albums et documentaires jeunes) aux documentaires adultes. Vous ferez de belles découvertes!!!**

Profitez de cette exposition pour acquérir quelques connaissances et réaliser à quel point l'arbre est important pour notre environnement en nous aidant à lutter contre les changements climatiques grâce à sa grande capacité d'emmagasiner le CO² de l'atmosphère.

On vous attend les mercredis soirs de 18 h 30 à 20 h.

PS. Vous trouverez le corrigé du mot croisé paru le mois précédent

Diane Cardin

1. Identifiez la variété (l'espèce) de conifère dans chacun des contenants:

A _____

B _____

C _____

D _____

2. Nommez 5 objets qui sont fabriqués avec des substances dérivés du bois:

1 _____

2 _____

3 _____

4 _____

5 _____



Invitation

Rencontre citoyenne

Lundi, 16 mai 2022 à 19h00

à la salle municipale



Discussions sur les projets à venir et divers sujets en lien avec la municipalité.

Nous vous attendons en grand nombre.

Le conseil municipal de la municipalité de
Saint-Bruno-de-Kamouraska

SPÉCIAL FÊTE DES MÈRES

Le mot le plus limpide qu'un être humain puisse prononcer est «mère» tout comme le plus bel appel est «maman». Ce sont des mots aussi menus que grandioses, pétris d'espoir, d'amour et de tendresse et de tout ce que le cœur humain peut contenir comme finesse, douceur et suavité. La mère est tout dans la vie : elle est la consolation dans la tristesse, l'espérance dans la détresse et la force dans la faiblesse. Elle est la source de l'affection, de la compassion et du pardon. Celui qui perd sa mère perd un sein où poser la tête, une main qui le bénit et un regard qui le protège. Khalil Gibran (le prophète).

À tous les ans, le 1^{er} dimanche de mai, c'est la « fête des mères » que chacun et chacune souligne à sa façon. Cette année les membres CA du « Trait d'Union » rendent hommage à toutes les mamans en présentant nos deux mamans doyennes de Saint-Bruno qui ont par leur vécu, leur travail, leurs sacrifices et leurs exploits tracées la voie à leurs enfants et à la communauté. Certes, ces deux magnifiques mamans n'ont jamais fait la manchette des journaux et ne passeront pas à l'histoire, mais elles font partie de ces femmes remarquables qui ont tissé le quotidien par leurs gestes et parce qu'elles ont été des mères qui s'oublient pour leur famille.

Hommages bien mérités à Mmes Ida Bernier Charest et Simone Lebrun Dionne.

Bonne Fête des Mères à vous deux!

Notre première doyenne, M^{me} Ida Bernier Charest

Ida voit le jour le 16 août 1923 à Saint-Pascal et se marie à Lorenzo exactement 21 ans plus tard, soit le 16 août 1944. De cette union naissent 12 enfants, 24 petits-enfants, 35 arrière-petits-enfants (+2 autres en route pour 2022) et 2 arrière-arrière-petites-filles. Après avoir vécu à Saint-Germain, la famille aménage à Saint-Bruno en 1967. Malheureusement, son mari décède en 1988.



La famille a toujours été la fierté et la raison de vivre de cette femme de cœur. Encore aujourd'hui, elle adore bercer les bébés. Elle a toujours hâte de voir les petits nouveaux tout en continuant à s'occuper des plus grands. Rares sont les fois où, ceux qui lui rendent visite, ne repartent pas avec un petit présent.

Que de talents elle possède, mais sans jamais en tirer gloire pour elle-même. Pour sa famille, elle est cuisinière et boulangère, le parfum des pâtisseries et du bon pain embaume sa cuisine; et que dire de son grand jardin et de ses conserves. Couturière, elle défait et refait pour bien vêtir tous les siens surtout dans les périodes où les sous se font rares. Elle n'arrête jamais et ce, malgré des problèmes avec ses jambes qui la font souffrir. Elle se traîne une chaise qui lui sert de béquilles...

Ses enfants disent d'elle : « C'est une maman authentique, généreuse, serviable, débrouillarde et attentive à tous, elle a sa famille tatouée sur le cœur. »

Aujourd'hui, elle demeure aux Habitations de Saint-Bruno depuis 8 ans. Elle est la première à y avoir aménagé. Elle occupe son temps à profiter de sa famille qui lui rend visite et lui téléphone régulièrement (une dizaine d'appels par jour). Que du bonheur!

Son plus grand regret, c'est qu'avant la pandémie, sa famille se rassemblait en août pour sa fête, environ 75 personnes. Ce n'est plus possible depuis, cela lui manque énormément. Cette année, elle fêtera ses 99 ans en souhaitant le retour de cette grande fête bien méritée!

BONNE FÊTE DES MÈRES!

Propos de sa fille Marie-France Charest Langlois

Par Claudette Rivard

Notre deuxième doyenne, Mme Simone Lebrun Dionne

En cette journée très symbolique de la « Fête des mères », nous vous présentons la nôtre : Simone Lebrun. Dans le temps passé, c'était la femme « à Lucien ». Comme le dit la chanson : « une mère, une maman chérie, une mère, c'est toute notre vie ». C'est aussi la personne la plus chère.

Simone a eu 96 ans le 12 avril dernier. Née sous le signe du bélier, comme celui-ci, elle fonce dans la vie avec foi et courage sans baisser les bras malgré les épreuves. Pour elle, donner naissance à un enfant, c'est la plus grande richesse de la vie. Elle la remercie pour la capacité et la santé lui ayant permis de donner naissance à 13 enfants et en plus, d'adopter son neveu de 8 ans.

Dans le temps, on accouchait à la maison, avec l'aide de tantes et de sa mère. Elle raconte que le médecin prenait une broche à tricoter pour crever les eaux. Malheureusement, lors de son premier accouchement à l'hôpital de Montmagny, son bébé décède dans les heures qui suivent. Il a été ondoyé par les religieuses et baptisé « Pierre ».

Simone travaillait sans arrêt, levée tôt le matin pour la traite des vaches, elle s'activait jusqu'au soir. Dans le temps, faire la lessive n'était pas seulement tourner le bouton de la laveuse, c'était toute une corvée. Que de couches elle a lavées! Elle a boulangé une douzaine de pains à chaque semaine qu'elle faisait cuire dans un four à l'extérieur et ce, pendant 60 ans jusqu'au décès de mon père. L'été elle semait un grand jardin. Passionnée par les fleurs, elle en plaçait tout le tour du jardin et de la

maison. Elle récupère de vieux vêtements, qu'elle taille puis tisse au métier. Elle tricote bas et mitaines pour nous garder au chaud. Elle fait de la couture et même des patrons de robes. C'est le cas de le dire, Simone ne travaille pas seulement un temps complet mais ne compte pas ses heures supplémentaires.

En plus d'être une merveilleuse maman, pour nous ses enfants, elle a su être une épouse dévouée. Elle a toujours épaulé notre père à la ferme. Elle sait compter et fait beaucoup avec peu, si bien que nous n'avons jamais manqué de rien.

Quelle chance nous avons de l'avoir encore à nos côtés et de l'entendre nous raconter son vécu dont son enfance pas toujours facile. En effet, elle a perdu son père à l'âge de 6 ans de la fièvre typhoïde. Sa mémoire est phénoménale, elle aime chanter de vieilles chansons qu'elle connaît par cœur dont : « l'Adieu au soldat » ou « l'Héritage de mon père ».

Aujourd'hui, elle se considère chanceuse d'avoir de nombreux enfants qui prennent soin d'elle et lui permettent de demeurer dans sa maison. Maintenant grand-mère, elle apprécie ses 25 petits-enfants et ses 19 arrière-petits-enfants.

Chère « MAMAN » nous sommes tous là grâce en ta foi en la vie. Merci pour ton amour, ta bonté, ton instinct maternel infailible et ton inaltérable présence. Il y a tant de souvenirs qui habitent nos esprits, il nous faudrait des milliers de pages pour tous les énumérer.

Nous t'aimons tendre maman. Tes 14 enfants!

Texte Sylvie Dionne



Avis de convocation assemblée générale de votre journal

Cela fait maintenant 2 ans qu'à cause de la pandémie, nous avons dû tenir nos assemblées générales en octobre, plutôt qu'en mai comme d'habitude, car à ce moment nous étions dans une période où les rassemblements étaient interdits.

Cette année, avec les assouplissements actuels, nous vous convions donc le mardi 24 mai à 19 h 30 pour assister à notre assemblée générale annuelle.

À l'ordre du jour :

Lecture de l'ordre du jour

Lecture et adoption du procès-verbal du 12 octobre 2021

Rapport d'activités

Plan d'action 2022-2023

Présentation et adoption du rapport financier 2021-2022

Ratification des actes des administrateurs

Nomination d'un vérificateur ou d'une vérificatrice

Élection

Prix de présence

Donc, nous vous attendons nombreux à cette rencontre, nous profiterons de l'occasion pour relancer notre membership pour la prochaine année, ceci se veut un signe d'appartenance à votre journal et non un moyen de se financer. Une boîte au dépanneur est toujours disponible pour y mettre votre contribution.

Deux ans également que le congrès de notre association (AMECQ) est reporté. Cette année nous aurons la chance d'y participer. Il se tiendra à Longueuil les 29, 30 avril et 1^{er} mai. Des membres de notre équipe s'y rendront afin de se ressourcer et de rencontrer d'autres journaux communautaires. Cela est toujours l'occasion d'échanger sur les bons coups et les difficultés rencontrés par chacun.

Au plaisir de vous y rencontrer.

Constance Gagné, présidente

PLACE DE L'ÉGLISE

MESSES

Mai 2022



Jour	Date	Intentions	Par
Dimanche 11 h	8	Parents défunts par Claudette Rivard	
Dimanche 11 h	22	Déf. Lise Émond par Albert Émond	

Décès

Au Centre universitaire de santé McGill le 5 octobre 2021 est décédée à l'âge de 91 ans **Mme Céline Briand**, épouse de M. Claude Lacroix. Elle était la fille de feu Mme Laure Barbeau et feu M. Siméon Briand. Elle demeurait à Montréal, native de Saint-Bruno. Elle était la soeur de Mme Lucille Briand Lévesque de notre paroisse.

À Ste-Thérèse le 5 mars 2022, est décédée à l'âge de 72 ans **Mme Lise Émond** épouse de M. Georges Galarneau, fille de feu Mme Laura Lebrun et feu M. Albert Émond. Elle était native de Saint-Bruno.

Sincères condoléances à son frère Albert et à sa soeur Michelle Emond de notre paroisse.

À l'hôpital Notre-Dame-de-Fatima de la Pocatière le 11 avril 2022, est décédé à l'âge de 75 ans **M. Simon Beaulieu** époux de Mme Dolorès Lagacé. Il demeurait à Saint-Bruno.

Nos sincères condoléances à sa conjointe Mme Dolorès ainsi qu'à ses frères Jean-Marie et René et sa soeur Thérèse de notre paroisse.



Marché aux puces Petit Brulôt

Il est présentement le temps de faire notre grand ménage et, comme nous le savons tous, nous avons des articles dont nous voulons nous départir. Nous avons pensé faire une vente de garage afin de vous libérer, tout en accommodant d'autres personnes à peu de frais. Il sera donc possible pour vous de faire la location de table afin d'y participer.

Date : 26 juin 2022

Lieu : Terrain de l'église

Coût location table : 15 \$ par table

Activité au profit de : La guignolée du temps des fêtes

Il est essentiel de réserver vos tables à l'avance en communiquant par téléphone à Angèle Dionne au 418-492-9690 ou par courriel au klavo325@hotmail.com. La date limite d'inscription pour la location de table est le 22 juin 2022. Pour ceux et celles qui ont réservé, votre arrivée se fera à compter de 12 h (apportez vos chaises). Le marché aux puces ouvrira au grand public de 13 h à 17 h 30.

Comité de la guignolée des fêtes

Comité embellissement

Corvée annuelle de ménage de notre environnement!

Une date à retenir: le 14 mai. S'il pleut trop nous remettons au 21 mai. Réservez cet avant-midi et venez nous rejoindre au garage municipal à 9 h.

Nous fournirons les gants et les sacs.

Au retour, il y aura un lunch gratuit.

Amenez votre bonne humeur, on vous attend.

Notre collecte de cannettes du 23 avril, nous a permis d'accumuler la somme de 208,10 \$ et un 15,00 \$ en don d'argent.

Merci à tous et bon printemps!

Le comité d'embellissement

Alimentation St-Bruno 2020

**** Poulet BBQ ****

Vendredi 24 juin servi entre 17 h et 18 h (pour sortir)

Carte en vente dès maintenant au dépanneur.

Prix : 18.00 \$

Tél. : 418-492-3185

155, route du Petit Moulin, Saint-Bruno-de-Kamouraska

Petit cocktail pour l'été

Bière, lime et gingembre

Ingrédients

2 c. à thé (10 ml) de jus de gingembre

1 lime pour le jus

2 bières blondes avec ou sans alcool

2 tasses (500 ml) de boisson au gingembre (Ginger Ale)

Beaucoup de glaçon

Mélanger tous les produits et servir immédiatement

Angèle Dionne

CHRONIQUE CULINAIRE

Fish & Chips léger

Ce soir nous allons cuisiner des Fish & Chips : on se fait plaisir, la recette a été revisitée mais elle garde toute sa saveur.

Léger, oui, avec la moitié moins de calories et de matières grasses que le fish & chips habituel. Les portions de poisson et de frites sont généreuses, et on inclut même la petite sauce tartare crémeuse.

Sauce tartare légère

½ tasse yogourt grec nature 0% (125)
3 c. à table crème sure 5 %
¼ tasse cornichon sucré haché finement (60 ml)
1 c. à table capre égouttée, rincée, hachée (15 ml)
2 c. à thé de moutarde de Dijon (10 ml)
1 c. à thé de jus des cornichons (5 ml)
1 trait de sauce tabasco
Poivre

Frites de patates douces

1 ½ patates douces coupées en bâtonnets de ½ pouce (1 cm) 750 g
1 c. à table d'huile végétale (15 ml)
1 c. à thé assaisonnement au chili (5 ml)
Sel (facultatif)

Poisson pané

1 tasse de chapelure maison (150 ml)
1 c. à thé de paprika doux (5 ml)
½ c. à thé de paprika fumé (2 ml)
½ c. à thé origan séché (2 ml)
¼ c. à thé piment de cayenne (1 ml)
¼ c. à thé poivre (1 ml)
¼ c. à thé sel de céleri (1 ml)
1/3 tasse de lait (80 ml)
1/3 tasse de farine (80 ml)
1 ¼ lb filet de poisson de ½ pouce (1 cm) d'épaisseur, coupés en morceaux 625 g
1 c. à table huile végétale (15 ml)

Préparation de la sauce tartare

Dans un petit bol, mélanger tous les ingrédients. Poivrer. Couvrir et réfrigérer. (la sauce se conservera jusqu'à deux jours au réfrigérateur)

Préparation des frites

Dans un grand bol, mélanger les patates douces avec l'huile et l'assaisonnement au chili. Saler, si désirer. Étendre les patates douces sur une plaque de cuisson tapissée de papier parchemin. Cuire au four préchauffé à 425° F (220 C) pendant 10 minutes.

Préparation du poisson

Entre-temps, dans un plat peu profond, mélanger la chapelure, le paprika, l'origan, le piment de cayenne, le poivre et le sel de céleri. Mettre le lait et la farine chacun dans un autre plat peu profond. Tremper les morceaux de poisson dans le lait, puis les passer dans la farine, en les retournant pour bien les enrober (les secouer pour enlever l'excédent). Tremper les morceaux de poisson une fois dans le lait, puis les passer dans le mélange de chapelure, en pressant bien pour les enrober.

Étendre les morceaux de poisson sur une autre plaque de cuisson tapissée de papier parchemin et les arroser d'huile. A l'aide d'une spatule, retourner les patates douces au four, mettre la plaque avec le poisson sur l'autre grille et cuire de 10 à 15 minutes ou jusqu'à ce que les patates douces soient dorées et que la chair du poisson se défasse à la fourchette (intervertir les plaques à mi-cuisson) . Servir le Fish&Chips avec la sauce tartare.

Astuce de Coup de Pouce

La chapelure maison est plus saine que celle du commerce, surtout si on la prépare avec un pain de grains entier et qu'on n'y ajoute pas de sel ou d'huile. Pour en avoir toujours sur la main et d'éviter le gaspillage, on utilise notre pain sec, au lieu de le jeter. Au robot culinaire ou avec les mains, émietter grossièrement la mie de pain, puis l'étendre sur une plaque de cuisson et la faire au four préchauffé à 350° F (180° C) pendant 10 minutes. Laisser refroidir et mettre dans un contenant hermétique. La chapelure se conservera jusqu'à 6 mois à la température ambiante.

Angèle Dionne



Nouvelles des 50 ans et plus

Un mot pour vous souhaiter un bon printemps et pour vous dire que le conseil d'administration s'est réuni dernièrement pour préparer l'assemblée générale et discuter de la possibilité d'organiser quelques activités.

En effet, le 15 mai, nous avons pensé à un « **Déjeuner Quilles** ». Appelez un membre du conseil pour donner votre nom.



De plus, si la santé publique nous le permet, nous aurons un « **Déjeuner** » à la salle municipale le 12 juin.

Vous serez sollicités lorsque nos billets seront disponibles.

Nous avons hâte de vous revoir.

Les anniversaires de mai :

8	Lise Rivard
18	Gilles Plourde
23	Jean-Paul Langlois
26	Jean-Claude Gagné
27	Ginette Pellerin
28	Lyne Dionne

Bonne anniversaire à tous et à bientôt.

Myrtha St-Pierre
Présidente

La Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB a besoin de vous!

Vous avez quelques heures à donner, par semaine ou par mois, pour vous impliquer :

- * Aux soins des personnes en fin de vie
- * À l'accueil des visiteurs
- * À la préparation et au service des repas
- * À l'entretien intérieur ou extérieur

La Maison Desjardins a besoin de vous!

Pour connaître la sérénité de cette Maison, l'épanouissement personnel et les bienfaits du partage, contactez-nous sans tarder :

Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB
44, rue de Chauffailles à Rivière-du-Loup
Téléphone : 418-860-0240

LA CARAVANE 360° POUR LES AÎNÉS

ON NE PERD PAS SES DROITS AVEC L'ÂGE.

Conférence interactive gratuite
sur les droits des personnes âgées
présentée par un.e avocat.e

Autonomie de la personne - Maltraitance
Logement - Procuration et mandat de protection
Testament et succession - Aide médicale à mourir
Directives médicales anticipées

13 mai 2022
9 h 00 à 12 h 00

Où :
Centre municipale
27, rue Saint-Louis
Saint-Pacôme

Inscription :
Club des 50+
Hélène Pelletier
helene.pelletier2@me.com
418 852-3048

Inscription obligatoire jusqu'au 10 mai 2022

Pour plus d'informations :
aines@juripop.org
(514) 705-1637



JURIPOP

Ce projet a été réalisé grâce à la contribution du Fonds d'études notariales de la Chambre des notaires du Québec.

Message du Service intermunicipal de sécurité incendie

Au printemps, les chauds rayons du soleil nous débarrasse du couvert de neige. Bien que le temps soit généralement pluvieux, le tapis de végétation libéré est constitué de branches et d'herbes sèches. Ce combustible, combiné avec des conditions météorologiques propices et la négligence humaine peut être la cause d'incendies de bâtiment ou de forêt.

Voici quelques rappels de conseils de prévention pour éviter et diminuer les risques d'incendie.

- 1) **Les rebuts végétaux** : Pensez à vous en débarrasser sans les brûler. Il y a moyen de les composter ou des les apporter à l'Écocentre.
- 2) **Barbecue** : Vérifiez la tuyauterie du propane avec une solution d'eau savonneuse pour détecter les fuites. Remplacez toutes pièces endommagées avant d'utiliser l'équipement. Tenir le barbecue éloigné de tout matériau combustible à raison d'un mètre de dégagement. À la fin de la cuisson, fermer prioritairement la vanne sur le réservoir avant les contrôles des brûleurs pour consumer le gaz restant.
- 3) **Équipement à essence** : Commencer la tâche avec un réservoir plein d'essence pour éviter d'être obligé de remplir le réservoir lorsque le moteur est chaud. De renverser de l'essence sur une pièce d'échappement peut causer un incendie. Si vous devez refaire le plein, attendez que le moteur ait refroidi.

4) **Indice de feu** : Avant de travailler ou de vous aventurer en forêt, consultez l'indice de feu sur le site web de la SOPFEU, abonnez-vous à leurs infolettres ou installez l'application sur votre téléphone intelligent. Rappelez-vous qu'il est interdit de fumer en forêt. Demeurez à bord de votre véhicule pour le faire et conservez vos mégots!

5) **Promenade en véhicules tout-terrain** : Demeurez dans les sentiers. La circulation hors sentier dans les hautes herbes est une cause d'incendie de forêt chaque année au Québec.



Certains d'entre vous ont reçu une lettre en guise de visite de prévention des pompiers. Pensez à faire vos correctifs rapidement et de transmettre votre bilan d'auto-inspection selon les modalités indiquées dans la correspondance. Les retardataires recevront une seconde lettre en guise de rappel.

Avant de faire un feu d'abattis ou de végétation, contacter le Service incendie afin de vous faire octroyer gratuitement un permis de mise à feu.

Pour informations :

Christian Madore,
Pompier/Préventionniste en sécurité incendie
418 492-2312, poste 241
cmadore@villestpascal.com



LE PREMIER BILAN COMMERCIAL DU KAMOURASKA PRÉSENTÉ

Le bilan commercial du Kamouraska a été présenté aux municipalités et acteurs socioéconomiques le 30 mars dernier par la firme Demarcom. Cet outil de développement économique et territorial vise, notamment, à identifier les fuites commerciales et les opportunités d'affaires. Un tel diagnostic n'a jamais été réalisé dans notre région.

Ultimement, ce bilan commercial servira à mettre en place un plan d'action pour structurer le développement commercial du territoire, permettre la prise de décision éclairée (ex; investissements, implication des commerçants en place, réaménagement réglementaire, stimuler la prospection, etc.)

Cette photo de l'écosystème commercial a pu mettre en lumière l'offre et la demande sur le territoire, en fonction de la consommation des ménages. Également, il a identifié les fuites commerciales récupérables et non récupérables. Une fuite commerciale arrive quand le consommateur va répondre à ses besoins à l'extérieur du territoire. À titre d'exemple, les secteurs de l'alimentation et des services personnels (pharmacies, cosmétiques) ont été identifiés comme des fuites commerciales récupérables. Par récupérable, on entend qu'un marché et des opportunités d'affaires sont possibles. Au Kamouraska, ces dernières représentent plus de 230 millions. Par non récupérable, on entend des domaines dans lesquels il n'y a pas d'opportunités avantageuses, même pour la prospection.

Le préfet de la MRC de Kamouraska, M. Sylvain Roy, rappelle que ce bilan est le début d'un processus de développement. « Il nous fallait cette lecture pour mettre les bases sur un développement commercial stratégique. Ce bilan est un début et une opportunité de développement du secteur des commerces et services au Kamouraska. Il permettra, dans un deuxième temps, aux municipalités d'initier des actions en fonction de leurs outils réglementaires et de leurs compétences ».

Il rappelle du même coup que la MRC assurera un soutien technique via son service de développement territorial, pour conseiller lors de la prise de décision et offrir un accompagnement aux acteurs dans la mise en oeuvre de leurs actions, pour que le bilan vive sur le terrain.

Formation d'un comité

Suite à la présentation, un comité formé de la MRC de Kamouraska, la Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet, la SADC du Kamouraska, ville Saint-Pascal, l'Association des gens d'affaires de Saint-Pascal ainsi que de Développement économique La Pocatière a été mis sur pied. L'objectif est d'établir un plan d'action commun où toutes les parties prendront en charge la réalisation de ce dernier selon leurs rôles et responsabilités.

Contact;
Relations de presse;
Annie Lavoie
Conseillère aux communications
MRC de Kamouraska



Horaires d'ouverture

Bureau municipal Sur rendez-vous

Du lundi au jeudi :
8 h 30 à 12 h et
de 13 h à 16 h

Le vendredi : 8 h 30 à 12 h

Tél.: 418-492-2612
www.stbrunokam.qc.ca

Fabrique 321, rue de l'Église

Lundi au vendredi
Téléphone: 418-492-1476.

Alimentation St-Bruno

Dimanche : 8 h à 19 h
Lundi : 9 h à 19 h
Mardi : 9 h à 19 h
Mercredi : 9 h à 19 h
Jeudi : 9 h à 21 h
Vendredi : 9 h à 21 h
Samedi : 8 h à 21 h

Tél.: 418 492-3185

Bureau de poste

Lundi, mardi, mercredi et
vendredi :

9 h 15 à 11 h 30
13 h 30 à 16 h

Jeudi:

9 h 15 à 11 h 30
13 h 30 à 16 h 15

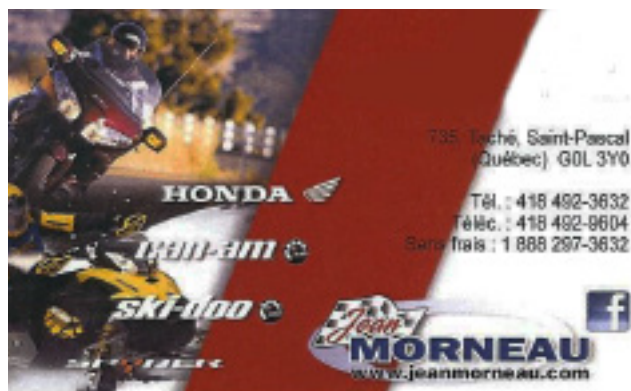
Tél.: 418-492-1673

Bibliothèque

Le mercredi de
18 h 30 à 20 h

SAAQ St-Pascal

Lundi 12 h à 16 h
Mardi 12 h à 16 h
Mercredi de 9 h à 11 h et 12 h à 16 h
Jeudi de 12 h à 16 h et 17 h à 20 h
Vendredi 12 h à 16 h
Samedi Fermé
dimanche Fermé
Téléphone : (418) 492-7314





MARIE-EVE PROULX Députée de Côte-du-Sud
Ministre déléguée au Développement économique régional
Ministre responsable des régions Chaudière-Appalaches,
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

BUREAU DE MONTMAGNY
Édifice Amable Bélanger
6, rue Saint-Jean-Baptiste Est, bureau 206
Montmagny (Québec) G5V 1J7
Téléphone : 418 234-1893 • 1 866 774-1893

BUREAU DE SAINT-PASCAL
Édifice Claude-Béchar
235, rue Rochette, bureau 108
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
Téléphone : 418 492-7730

BUREAU DE SAINTE-PÉRETUE
366, rue Principale Sud, bureau 205
Sainte-Péretue (Québec) G0R 3Z0
Téléphone : 1 866 774-1893
marie-eve.proulx.cds@assnat.qc.ca

Là pour vous!



**BERNARD
GÉNÉREUX**
DÉPUTÉ | MONTMAGNY—L'ISLET—
KAMOURASKA—RIVIÈRE-DU-LOUP

Montmagny: 418 248-1211
Rivière-du-Loup: 418 868-1280
bernardgenereux.ca

Recyclage Guy Gagné 2007

418-860-7803

PIECES D'AUTOS ET ANTIQUES

Sortie 488 Sud 565, ST-EDOUARD
SAINT-ALEXANDRE KAM Q.C. GOL-260



Entrepreneur général
Construction - rénovation

Résidentiel
et commercial

9, Route Lauzier
Kamouraska (Québec) GOL 1M0
Tél.: 418 492-3492
Cell.: 418 714-5736

R.B.Q.: 8318-2667-51

DECO SURFACES



1005, rue Lévesque
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0
Tél.: (418) 492-2347 • Téléc.: (418) 492-9603

Coiffure

Céline
Design

TÉL: 418.308.0898

309 rue de l'église
St Bruno de Kamouraska GOL 2M0



Lunik inc.

PAPETERIE-LIBRAIRIE-TABAGIE
BOUTIQUE CADEAU IDÉE FIX

510, avenue Martin, C.P. 367
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0
Tél.: (418) 492-2096 Téléc.: (418) 492-6122
Courriel: tabagielunik@qc.airsa.com



492-2222

Résidence funéraire
Daniel Caron

Pré-arrangement (garantis en fiducie)
Crémation
Funérailles traditionnelles
Service d'ambulance
Daniel Caron,
Thanatologue, ambulancier
353, ave. Chapleau, Saint-Pascal Qc GoL 3Y0



Pneus F.M. inc.

595, boulevard Hébert, Saint-Pascal
418.492.6035 • 1.800.463.1375

Mécanique générale

580, boulevard Hébert, Saint-Pascal
418.492.2907

point-s.ca

PNEUS
ALIGNEMENT
SUSPENSION
VIDANGE
FREINS
SILENCIEUX
INJECTION

Service de Pneus Marcel inc.

Vente de pneus neufs et usagés

Pose et balancement

Réparation pneus : - automobile
- agricole



418 492-2915
622 boul. Hébert
Saint-Pascal

MALLETTE

Mallette
Société en collectif
Comptables agréés

Carolyne Thériault, CPA
Pascal Briand, CPA

Tél.: (418) 492-3515
Téléc.: (418) 492-9640
Cel.: (418) 867-6318

470, rue Chapleau
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0



Garon, Lévesque, Gagnon, St-Pierre
Notaires et conseillers juridiques

Me Claude Gagnon
Me Dorisse St-Pierre

Me Marie-Christine Morneau

506, Taché Bureau 101, Saint-Pascal
Tél.: 418 492-1441 / 418 492-7294
Téléc.: 418 492-3131

NOTAIRES

COMITÉ DES BÉNÉVOLES

Repas après les funérailles
Saint-Bruno

Ghislaine Gagné 418-492-6543
Myrtha St-Pierre 418-492-5926



ARTISAN CORDONNIER

Roger Mailloux

435, Rang 4 ouest, Saint-Bruno
S.V.P. appeler au
Tél.: 418-492-5942

Fabrique St-Bruno

418 492-2986

Lundi au vendredi de 9h à 16h

321, rue de l'Église, bureau 1-B
Saint-Bruno-de-Kamouraska



Le Domaine Brufois

HÉBERGEMENT

Personnes autonomes et semi-autonomes
Pour une convalescence ou en permanence

«Le bonheur n'a pas d'âge mais il a une adresse»

138 & 140 route du Petit Moulin
Saint-Bruno (Québec) GOL 2M0
Roger Lavoie, prop.
(418) 492-7075

Andrée Michaud

510 rang 5
St-Bruno de Kamouraska

(418) 492-9824
and_micho@yahoo.ca



La Michelaine
Mohair



Centre-Femmes
La Passerelle du Kamouraska

710, rue Taché, C.P. 372
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0
Tél.: 418 492-1449
Téléc.: 418 492-9021
lapasserelledukamouraska@qc.airsa.com

Garde paroissiale

Saint-Bruno

Gilles Beaulieu, secrétaire

492-7132

Distinction Coiffure

143, route du Petit Moulin
St-Bruno-de-Kamouraska Q.C.
GOL 2M0
418 492.6311
Manon Thériault prop.





CONSTRUCTION RÉMY THÉRIAULT

RBQ: 8344-2053-11

Rémy Thériault

339 rue Lessard
Saint-Pascal (Québec)
Tél. : 418 492-9489
theriaultremy@hotmail.com

Entrepreneur en construction et rénovation

- agrandissement
- toiture
- finition intérieure
- finition extérieure
- portes et fenêtres, etc.



**Pharmacie
Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier inc.**

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi 9 h à 20 h
Samedi 9 h à 17 h
Dimanche 10 h à 13 h

555, rue Taché
Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
Tél. : 418 492-1234
Téléc. : 418 492-2255
Courriel : bsr@familiprix.com

Membre affilié



Mini Excavation

- Test de sol
- Pose de drain
- Réparation de fondation

Jean-Claude Levesque

334, rue de l'église
Saint-Bruno

418-492-7803



Municipalité Saint- Bruno-de-Kamouraska

321, rue de l'Église, bureau 1
Saint-Bruno-de-Kamouraska
(Québec) G0L 2M0

Téléphone : 418 492-2612

Courriel : dg@stbrunokamouraska.ca

Clinique Dentaire
Kamouraska

Dre Jill Laroche Paquet

Alimentation Saint-Bruno 2020

Isabelle Bérubé

Jean-Charles Chénard À votre service

155 rte du Petit Moulin
Saint-Bruno de Kam. **418.492.3185**

Épicerie - Essence
Service de traiteur



ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

EXCAVATION ET TERRASSEMENT

TRANSPORT ET VENTE
DE SABLE ET DE GRAVIER

CHAMPS D'ÉPURATION
ET FOSSE SEPTIQUE

MARTEAU HYDRAULIQUE

TAMISEUR ROTATIF

TRAVAUX GÉNIE CIVIL

**Transport
Pierre Dionne**

R.B.Q.: 8279-7556-30

Pierre Dionne, propriétaire

Cell. : 418.868.9486

Tél. : **418.852.1222**

Fax : 418.852.1220

41, rue du Parc-Industriel
Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0



Desjardins

Caisse du Centre de Kamouraska

Mieux se **connaître**,
pour mieux **avancer**.